

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2017-09-Réserves naturelles <u>Avis sur une demande de prélèvement géologique en réserve naturelle régionale de la presqu'île de Crozon</u>	Examen le 16 mars 2017	DEFAVORABLE
--	---	--------------------

Exposé :

Une demande d'autorisation a été déposée par le laboratoire EVEHA (UMR 6554 LEGT – Brest GEOMER) et l'Université de Rennes 1 (UMR 6566 CReAAH), pour réaliser des travaux de prélèvement géologique, sur le site de Trez Rouz.

Cette demande s'inscrit dans une opération de sauvetage patrimonial d'une coupe littorale, avec prélèvements de sédiments et de bois fossiles pour analyses paléoenvironnementales.

Débat :

Premier temps de débat en l'absence des porteurs de projet :

La Région rappelle que, comme l'autorisation de prélèvement est susceptible de modifier l'aspect de la réserve naturelle régionale des sites géologiques de la presqu'île de Crozon, l'avis du CSRPN est demandé avant autorisation par le président du conseil régional.

Le dossier initial a été modifié. Marie-Pierre Dabard précise qu'il n'est plus question de destruction à la mini-pelleuse, ni de fouilles archéologiques, mais qu'il est maintenu l'ambition d'une étude stratigraphique à partir de carottages et d'étude des bois qui se dégagent de la tourbe.

Le conseil scientifique de la réserve s'est exprimé sur ce dossier le 8 mars. Le choix du site surprend, la « vague tourbeuse » déformée n'est pas favorable à l'étude d'une séquence stratigraphique, la bibliographie est incomplète, des incohérences paraissent dans le dossier modifié (prélèvements ou coupes, modalités imprécises).

Si des solutions alternatives existent en dehors du périmètre de la réserve, elles sont à privilégier. Dans le cas contraire, il ne doit pas y avoir de dégradation de l'objet géologique pour lequel la réserve existe.

Ce projet renvoie au niveau de connaissance et d'appropriation par les géologues chercheurs des dispositions à prendre dans les sites protégés. Les biologistes ont nettement adapté leurs pratiques, en positif, dans une histoire récente.

Second temps de débat en présence des porteurs de projet :

Les prélèvements ne pourraient-ils être faits en retrait de la falaise ? Les porteurs de projet indiquent que le volume de prélèvement ne serait pas suffisant par des carottes en arrière de la falaise. De plus on ne connaît pas l'extension dans les terres du niveau tourbeux.

Concernant le volume de prélèvement, il n'y a pas d'indications claires, avec des chiffres qui varient dans la demande.

Pour les porteurs de projet, la question est de savoir si on récolte les matériaux, ou bien si on les laisse partir à la mer.

Pourquoi ne pas faire des récoltes de bois après tempête, en lien avec le gestionnaire ? En effet, la position du bois dans la falaise n'apparaît pas un élément déterminant de l'étude.

L'attaque de la falaise pourrait constituer une voie d'érosion privilégiée.

Une ambiguïté dans le dossier vient du fait qu'on ne voit pas clairement quel est l'objectif recherché, entre archivage et étude scientifique.

Avis du CSRPN : défavorable à la demande en l'état (20 votes favorables à l'avis, 1 vote défavorable).

Les porteurs de projet sont invités à identifier un site alternatif si cela est possible, ou à développer des techniques de récolte des matériaux issus d'érosion naturelle.

Rennes, le 24 avril 2017

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao